

Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°17

| Procès-verbal

Séance du : 18 septembre 2023

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Collège départemental

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès.
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

Excusée :

Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers.

Collège des intercommunalités

Présent :

Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux ;
Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de communes la Domitienne (en visioconférence).

Collège des communes

Présents :

Madame Françoise MATHERON, maire de Saint Bauzille de Montmel ;
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles de l'Escalette.

Assistaient également à la réunion :

Madame Christine BERGE, chargée de mission au cabinet du Président, Département de l'Hérault ;
Monsieur Dominique JAUMARD, directeur général adjoint, Département de l'Hérault ;
Monsieur Jérôme MITJANA, directeur, Hérault Ingénierie ;
Madame Sandrine NOYEL, secrétaire générale, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Fabien VERMOGEN, directeur technique, Hérault Ingénierie ;
Madame Anne GIMIE, coordinatrice territoriale secteur Est Héraultais, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Jérôme COMBES, coordinateur territorial secteur Ouest Héraultais, Hérault Ingénierie ;
Madame Noémie PORTE, cheffe de service, Hérault Ingénierie.

Monsieur Jean François SOTO, Président, constate la présence du quorum et ouvre la séance à 15h30.

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Bilan d'activité

Depuis le dernier conseil d'administration, une commune a fait part de son souhait d'adhérer à Hérault Ingénierie et a délibéré en ce sens : Le Cros. Cette demande est soumise au conseil d'administration. Une commune a fait le choix inverse et a décidé de se retirer : Saint Drezéry. Ainsi, Hérault Ingénierie compte désormais 242 communes adhérentes, 10 Communautés de communes et 9 syndicats intercommunaux. De plus, le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault a fait part de son intention de déposer une demande d'adhésion. Cette demande sera examinée lors d'un prochain conseil d'administration.

Le nombre de demandes d'intervention enregistrées depuis le début de l'année est proche de celui constaté à la même époque en 2022, quoiqu'en légère augmentation. Les demandes en matière foncière connaissent toujours une croissance soutenue. Elles constituent, avec les demandes d'accompagnement en recherche d'eau, adduction et assainissement, une part prépondérante des demandes d'intervention reçues et traitées par Hérault Ingénierie.

Suite aux intempéries du 16 et 17 septembre, Monsieur Jean François SOTO indique qu'il a évoqué avec le Président Kléber MESQUIDA la question du soutien à apporter aux territoires impactés. Hérault Ingénierie accompagnera tous les adhérents qui ont fait la demande, conjointement avec les agences techniques territoriales, afin de proposer les réponses les plus adaptées à leurs besoins.

Monsieur Dominique JAUMARD souligne que, si Hérault Ingénierie se doit d'être présente dès aujourd'hui aux côtés des communes pour les aider à identifier leurs besoins, il conviendra, dans un second temps, d'établir des priorités. Cette priorisation devra être examinée et débattue en comité de régulation. En tout état de cause, il ajoute que, en pareilles circonstances, l'adhésion à Hérault Ingénierie constitue la meilleure des assurances assistance pour les communes du département.

Monsieur Frédéric ROIG souhaite pour sa part qu'Hérault Ingénierie intervienne aux côtés du C.F.M.E.L. afin d'assister la dizaine de communes concernées dans le montage des dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

A ce stade, Monsieur Jean François SOTO insiste sur le préalable que constitue, pour les communes souhaitant bénéficier de l'assistance d'Hérault Ingénierie, la formalisation d'une demande d'intervention, et cela quel que soit le domaine. Une fois cette demande reçue, Hérault Ingénierie mettra tout en œuvre pour y répondre, en s'appuyant sur les ressources internes dont elle dispose, ou en mobilisant les expertises des services du Département.

3. Commande publique : accord-cadre Mission de contrôle technique

Monsieur Jean-François SOTO rappelle que, dans le cadre de la réalisation de leurs projets de construction, les adhérents d'Hérault Ingénierie doivent recourir à des missions de contrôle technique conformément à l'article L.125-1 du Code de la construction et de l'habitation. La centrale d'achat Hérault Ingénierie peut utilement mettre à leur disposition un accord-cadre leur permettant de commander ces missions dans les meilleures conditions. Pour ce faire, une consultation a été lancée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. ;
- Accords-cadres avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et donnant lieu à l'émission de bons de commande ;
- Durée de l'accord-cadre d'un an à compter de la date de notification du contrat, reconductible trois fois pour une période d'un an, soit une durée maximale totale de 4 ans ;
- Montant maximum annuel de 200 000 €HT soit 800 000 €HT sur la durée maximale de l'accord-cadre.

La publicité de l'appel d'offres a été publiée le 9 juillet au BOAMP, le 10 juillet sur le site Marchés-publics.info et le 11 juillet au JOUE. 5 plis ont été reçus.

La commission d'appel d'offres a examiné les cinq offres lors de sa séance du 18 septembre. Elle a décidé d'attribuer le marché à la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres et en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres et l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

4. Commande publique : accords-cadres Fourniture de sel de déneigement

Monsieur Jean-François SOTO rappelle que, lors de sa séance du 26 juin 2023, le conseil d'administration a approuvé le lancement par la centrale d'achat Hérault Ingénierie d'une consultation en vue de la passation d'accords-cadres pour la fourniture et la livraison du sel de déneigement. Ce même conseil d'administration l'a également autorisé à signer les accords-cadres, après attribution par la commission d'appel d'offres, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

La publicité de l'appel d'offres a été publiée le 9 juillet au BOAMP, le 10 juillet sur le site Marchés-publics.info et le 11 juillet au JOUE. 2 plis ont été reçus.

La commission d'appel d'offres a examiné les quatre offres reçues – deux pour chacun des deux lots de consultation - lors de sa séance du 18 septembre. Elle a décidé d'attribuer le lot 1 à la société ROCK, et le lot 2 à la société QUADRILEX SELS, dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses.

Monsieur Jean-François SOTO précise que des réunions de présentation des accords-cadres auront lieu à partir du début du mois d'octobre, prioritairement dans les communautés de communes du nord du département (Mont de Lacaune, Minervoies au Caroux, Grand Orb, Lodévois Larzac, Cévennes gangeoises et Suménoises). Ces réunions permettront de répondre aux questions pratiques des adhérents (modalités de commande, de fonctionnement des livraisons...).

5. Calendrier des instances 2023/2024

Le calendrier prévisionnel de réunion des instances d'Hérault Ingénierie (assemblée générale, conseils d'administration) pour la période courant de septembre 2023 à juin 2024 est approuvé. **La séance du 4 décembre aura exceptionnellement lieu le matin.**

6. Questions diverses

- Salon des Maires :

Le salon des Maires, organisé par l'Association des Maires de l'Hérault aura lieu le vendredi 29 septembre à Béziers. Hérault Ingénierie sera présente sur le stand du département de l'Hérault.

Préalablement, Monsieur Frédéric ROIG propose qu'un membre du conseil d'administration d'Hérault Ingénierie participe au choix du lauréat du prix de la F.R.T.P., prix qui sera remis à l'occasion du salon. Le jury se réunira le 27 septembre 2023 à 16 h dans les locaux de la société Novel ID, à Saint André de Sangonis.

- Adaptation au changement climatique

Madame Françoise MATHERON s'interroge sur la faculté d'Hérault Ingénierie d'accompagner les communes dans la création de régies agricoles communales, régies qui pourraient en particulier expérimenter de nouveaux types de cultures.

En réponse, Monsieur Dominique JAUMARD rappelle que la convention qui lie Hérault Ingénierie au Département permet de mobiliser toutes les directions de l'institution, notamment la direction de l'agriculture dont l'expertise sur le sujet pourrait être utile.

- Cogitis

Monsieur Jean-François SOTO informe le conseil d'administration que la commission permanente du Département a acté la dissolution du syndicat Cogitis, dissolution qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2024. Seize communes héraultaises sont membres de ce syndicat. La question de la reprise par Hérault Ingénierie des prestations réalisées à leur profit est aujourd'hui posée.

Monsieur Jean François SOTO rappelle qu'il convient dans un premier temps de préciser les attendus. Pour ce faire, il demande que les équipes techniques d'Hérault Ingénierie soient pleinement associées au diagnostic puis à la construction des scénarios de poursuite de l'activité de Cogitis. C'est là une condition de la réussite de la transition et de l'accompagnement des territoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le Président,



Jean-François SOTO